

**Compte-rendu Conférence régionale de gouvernance de la politique
de réduction de l'artificialisation des sols
SEANCE DU 24 JUIN 2026**

NB : Le présent compte-rendu est complété par le support de présentation diffusé en séance.

LISTE DES PRÉSENTS :

Collège 1 / Région : Hervé MORIN, Guy LEFRAND, Clotilde EUDIER, Laurent BEAUVAIS, Laetitia SANCHEZ.

Collège 2 / SCoT : Emmanuel RENARD, François CHARLIER, Frédéric CARDON, Pierre-Jean BLANCHET, Emmanuel LE SECQ, Vincent LECARPENTIER.

Collège 3 / EPCI : Dany TARGAT, Nicole DESMOTTES, Arnaud GODEBOUT, Jean-Charles ENOT, Anne-Sophie LEMÉE, Virginie VALTIER.

Collège 4 / Communes : Gilbert DOUCET.

Collège 5 / Départements : Jacky BOUVET, Jérôme NURY.

Collège 6 / Etat : Excusé

Collège 7 / Secteur économique : Pierre GRANIER, Valérie RAI-PUNSOLA, Sébastien LEVASSEUR

NB : Du fait du passage de la réunion en visioconférence, il se peut que certaines erreurs se soient glissées dans la liste des présents. Nous vous remercions de nous le faire savoir en nous écrivant à l'adresse : sraddet@normandie.fr

INTRODUCTION

Le Vice-Président de la Région Guy LEFRAND introduit la séance en rappelant l'ordre du jour suivant :

- Installation des nouveaux membres
- Actualités législatives
- Bilan de la consommation d'espaces (prévu par la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023)
- Avis sur les potentiels projets d'envergure régionale
- Questions diverses

INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES

M. Guy LEFRAND profite de faire l'appel des participants (puisque la réunion se tient exceptionnellement en visio-conférence) pour valider la liste des nouveaux membres de la Conférence (jointe en annexe).

ACTUALITES LEGISLATIVES

Mme BIDEAULT, Responsable de la Mission Stratégies et Prospectives Territoriales en charge du SRADDET et de sa mise en œuvre, rappelle les dates clefs du Schéma régional : approbation en 2020, loi Climat et Résilience en 2021 qui impose notamment une territorialisation de la réduction de la consommation d'espaces et loi du 20 juillet 2023 qui prévoit notamment la création de la Conférence régionale de gouvernance du ZAN et la garantie communale. Est aussi évoquée pour mémoire la nécessité que les SCoT intègrent le SRADDET modifié avant le 21 février 2027 (avant le 22 février 2028 pour les PLUI).

En ce qui concerne spécifiquement l'actualité législative, il est rappelé succinctement le projet de loi simplification de la vie économique qui prévoyait des éléments sur le ZAN. Considérés comme des « cavaliers législatifs », ils ont été écartés par le Conseil constitutionnel en mai 2026. Est également évoquée la proposition de loi TRACE émanant du Sénat qui prévoit des ajustements sur le ZAN, aussi bien en termes de période de prise en compte que de calcul de la consommation d'espace en lien avec la définition d'un « espace urbanisé ». Le texte a déjà été adopté par le Sénat, il est en attente d'être présenté à l'Assemblée nationale. Pour conclure sur l'actualité législative, est évoqué le projet de « méga décret » dont les contours sont encore flous et dont le contenu n'a pas encore été défini. Celui-ci pourrait concerner certains aspects d'usage du foncier.

M. Guy LEFRAND rappelle, que face à cette instabilité législative, la Région, sous l'impulsion d'Hervé MORIIN, entend ne pas faire évoluer le SRADDET tant que les textes ne sont pas stabilisés.

BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACES

M. Guy LEFRAND présente une cartographie qui fait état de la consommation d'espaces entre 2021 et 2023 au regard du dernier millésime disponible de la Cartographie de la consommation foncière (CCF) qui est la base de référence du SRADDET. Cette consommation d'espaces est très variable selon les territoires.

Il est également rappelé qu'au 31 décembre 2023 et sur l'ensemble de la région Normandie, 1841 hectares d'espaces naturels agricoles et forestiers ont été consommés sur les 6000 hectares prévus au maximum pour la période 2021-2030. Il en ressort que sur ces 1841 hectares consommés, 70% étaient à destination de l'habitat et 30% pour les activités économiques.

M. Francois CHARLIER, représentant des SCoTs de l'Eure, intervient pour relativiser les résultats présentés sur sa communauté d'agglomération et demande que la Région se rapproche des EPCI ou des SCoTs pour aboutir à une cartographie plus proche de la réalité des territoires.

M. Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, rappelle que les territoires peuvent prendre contact avec l'Etablissement public foncier de Normandie (EPFn) pour demander la correction des erreurs constatées.

Mme Anne-Claire BIDEAULT précise que la donnée est accessible sur le site de la Région sous la forme d'une application qui permet de descendre à l'échelle de la parcelle et de faire remonter les erreurs rencontrées, via l'application ou en prenant contact avec l'EPFn.

[Information complémentaire : La CCF recense l'ensemble des surfaces consommées, y compris celles qui correspondent aux « dents creuses » situées dans les espaces urbanisés. L'EPFn précise que la méthodologie de la CCF ne prévoit pas de retraitement spécifique visant à exclure de la consommation foncière les parcelles correspondant à des « dents creuses », même si celles-ci sont identifiées. Pour ce qui concerne les documents de planification, les prévisions de consommation d'espaces et/ou d'artificialisation « extension urbaine » doit donc s'apprécier à l'échelle du document, en lien avec les services de l'Etat].

AVIS SUR LES POTENTIELS PROJETS D'ENVERGURE REGIONALE (PER)

M. Guy LEFRAND propose d'étudier les projets soumis à l'avis de la Conférence qui ont été transmis par les territoires et étudiés par les services de la Région Normandie. Sur demande de M. Hervé MORIN, il a été rappelé en introduction les critères adoptés par la Conférence pour définir un projet d'envergure régionale. Ces critères sont rappelés dans le support de présentation.

Ce sont ainsi 39 projets qui ont été proposés à l'avis de la Conférence :

- 6 projets énergétiques,
- 2 projets d'équipements,
- 2 projets d'équipements publics de Santé,
- 3 projets d'équipements connexes à l'EPR de Penly,
- 10 projets industriels ou de zones d'activités
- 14 projets d'infrastructures (dont 1 cyclable)

Lors de la séance, les membres ont été invités à rendre un avis sur chaque projet. Ces avis se sont répartis dans les quatre catégories suivantes :

Demande de requalification du projet en « projet d'envergure nationale et européenne (PENE) »

Les cinq projets liés au développement des activités nucléaires dans le Cotentin ont été provisoirement écartés puisqu'il est attendu qu'ils intègrent la liste des Projets d'envergure nationale et européenne. Une demande de rencontre entre les acteurs de la filière, la communauté urbaine du Cotentin, la Région et la Ministre Françoise GATEL est

à l'étude pour échanger sur ces projets. Pour rappel, il s'agit d'« Aval du futur », « Pérennité & Résilience », Ferme hydrolienne « Raz Blanchard », « Framatone Arc » et Raccordement parc éolien Centre Manche.

Projets non retenus comme « Projet d'envergure régionale ».

Deux projets ont été écartés au motif que les membres de la Conférence ont jugé qu'ils étaient de nature interdépartementale voire intercommunale mais qu'ils ne pouvaient correspondre à l'échelle régionale. Il s'agit du projet de centre de tri à Colombelles « Normantri » et du « RER » Bayeux – Caen – Lisieux (parking). Le projet de relocalisation des activités de Brittany Ferries à Ouistreham a lui aussi été exclu car il n'est plus d'actualité.

Les infrastructures routières, qui sont au nombre de 13 projets, ont été écartées par la Conférence puisqu'il avait été convenu par les membres lors d'une précédente séance que le manque de données de référence sur la période antérieure ne permettait pas leur prise en compte dans le calcul de la consommation d'espaces pour la période 2021-2030.

Demande de complément d'information pour examen lors d'une séance ultérieure.

Un projet d'infrastructure cyclable a été écarté des discussions car il y a nécessité d'avoir des éclaircissements sur la manière dont sont pris en compte ces projets dans le calcul de la consommation d'espaces sur la période 2021-2030.

[Information complémentaire : La DREAL de Normandie a interrogé le Ministère de la Transition écologique depuis la Conférence afin d'avoir communication de la doctrine relative à la prise en compte des infrastructures cyclables sur la période 2021-2030.]

Deux projets de la région de Cherbourg n'ont pas été étudiés lors de la séance, il s'agit de la zone d'activité Croix Morel et de la zone d'activité de Colignon portés par le Syndicat Mixte Ports de Normandie. Ces deux projets seront étudiés lors d'une prochaine séance.

Projets retenus comme « Projet d'envergure régionale ».

Les membres de la Conférence ont retenu 15 projets qui représentent une consommation totale de 195,5 hectares CCF dont 30% seront à la charge des territoires d'implantation. Pour rappel, l'enveloppe mutualisée consacrée aux projets d'envergure régionale représente 240 hectares CCF.

Après échange sur les projets, l'étendue de leur impact territorial ou certaines de leurs composantes notamment environnementales (exemple du réaménagement de l'accueil de Longues-sur-Mer comprenant l'agrandissement du parking visiteurs), et après mise aux voix, les projets suivants sont retenus à la majorité des participants :

- Réaménagement de l'accueil de la batterie de Longues-sur-Mer (14)
- Extension du Haras du Pin (61)
- Construction du pôle hospitalier d'Alençon (14)
- Construction du pôle hospitalier – EHPAD d'Eu (76)

- Extension du parc d'activités « Normand'Innov » (61)
- Création ZAC de Penly à Petit-Caux (76)
- Création de la coopérative « AgyLIN » (76)
- Extension de la société ORIL (76)
- Extension de la société LINEX (76)
- Extension du Port de Dieppe (76)
- Création de logements au Val d'Arquet (76)
- Création d'un parking déporté de Penly (76)
- Eurochannel III (76)
- ZA de Maison Blanche (76)
- Projet DEZIR (76)

A noter que la question de la comptabilisation possible des ZAC sur la période 2011-2020 a été abordée par les participants notamment pour le projet « Normand'Innov » qui a vu les travaux de fouilles archéologiques débuter avant 2020.

[Information complémentaire : Après consultation des services de l'Etat, il s'avère que la méthodologie préconisée est de prendre pour période de référence le début des travaux de construction. Cela implique une étude au cas par cas avec les DDT(m) afin de vérifier les éléments tangibles prouvant le début effectif des travaux.]

QUESTIONS DIVERSES

- Pour une meilleure prise en compte des éléments permettant de se positionner sur les projets d'envergure régionale à retenir, il a été demandé l'accès des membres à l'ensemble des fiches des projets qui seront étudiés lors de la prochaine séance de la Conférence régionale de gouvernance du ZAN. M. Hervé MORIN s'y est montré favorable et a demandé que l'analyse qui sera formulée par les services pour les prochaines séances soit communiquée aux membres de la Conférence en amont des réunions.
- Suites réservées à l'avis de la Conférence : Mme BIDEAULT rappelle que, en l'état actuel du droit, la liste des projets retenus doit figurer dans le SRADDET pour être opposable. Pour autant, un « Méga-décret » actuellement en préparation pourrait permettre l'adoption de cette liste par délibération du Conseil Régional. Il est donc proposé de travailler à partir de cette hypothèse.

Le Président, Hervé MORIN